



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERUGES

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, une convocation est envoyée à chaque conseiller pour la réunion qui doit avoir lieu le

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Olivier KIRCH, en tant que maire.

Présents : M. Le Maire Olivier KIRCH / François HERVOUET / Joëlle GARCIA / Lydie PROVOST / Hervé MONEREAU / Christophe BONNEAU / Laurence GUITTET / Emanuel BONNET / Magali PRINCIPAUD / Christian DESSAULT / Véronique LEGENDRE/ Jean-François LATRILLE

Absents excusés : Céline CAMUSARD avec aucune transmission de pouvoir.

Secrétaire de séance : Christian DESSAULT

Ouverture de la séance à 20H35.

1 – APPROBATION DES PV des précédents conseils municipaux

■ Conseil du 11 septembre 2025

Résultat du vote : 1 abstention (Jean-François LATRILLE puisqu'il était absent lors du précédent conseil)

2 – DECISIONS DU MAIRE

■ Subventions départementales ACTIV3

Le Conseil Départemental de la Vienne a attribué à la commune de Béruges une enveloppe ACTIV3 d'un montant de 24K€.

Cette subvention sera fléchée sur les dépenses d'investissement suivantes :

- Changement des menuiseries des vestiaires du Stade Paul Mullon : 8914€
- Installation de nouveaux rideaux dans les locaux de la mairie : 2951€
- Réfection du parquet de la salle des fêtes : 8380€
- Installation d'une centrale horaire pour les cloches de l'église : 1937€
- Installation de voiles d'ombrage dans la cour de l'école : 705€
- Electrification du portail d'accès aux ateliers : 6877€

■ Chantier Café - Restau - Commerce multiservices : Avenant n°1 sur le lot 7

Signature de l'avenant n°1 avec la société Ebénisterie Crédation pour le lot n°7 (Menuiseries intérieures Bois, Mobilier) : plus-value de 1897€ HT pour traiter le sol de la mezzanine (initialement prévu en béton ciré) en parquet en chêne.

■ Chantier Café - Restau - Commerce multiservices : Avenant n°1 sur le lot 2

Signature de l'avenant n°1 avec la société Sire Travaux Publics pour le lot n°2 (VRD, aménagements extérieurs) : moins-value de 58€ HT pour remplacer la création d'un puisard pour évacuer les eaux de pluie par la rénovation du réseau EP vétuste et endommagé existant.

Il est précisé par M. Le Maire que ces décisions ne sont pas soumises à délibération puisque le pouvoir relatif à celles-ci a déjà été attribué au Maire.

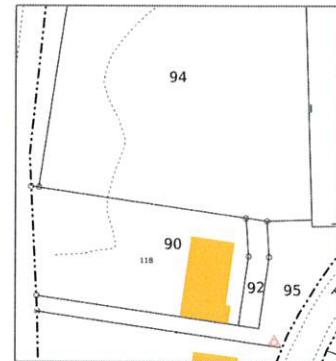
Une question subsidiaire est posée par E. BONNET lors de ce chapitre relatif aux travaux du café-restaurant : « A quelle date sera retiré le container qui avait été mis à la disposition du Boulanger ? ». M. Le Maire annonce qu'il sera évacué le 19 novembre prochain.

3 – VOIRIE (Exposé de M. Le Maire)

■ Classement d'une parcelle privée communale

La commune possède sur son domaine communal privé la parcelle AK95 qui donne accès à la parcelle AK94 sur laquelle une maison est en construction.

La société Orange a besoin d'utiliser cette parcelle communale pour le passage d'un fourreau et permettre le raccordement de la maison. Mais pour ce faire, la parcelle privée communale doit basculer dans le domaine public communal.



Résultat du vote : Approbation à l'unanimité pour que ladite parcelle bascule dans le domaine public communal.

4 – ENFANCE – JEUNESSE (Exposé de M. Le Maire et de Lydie PROVOST)

■ Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) de Grand Poitiers définit le cadre de fonctionnement des services, structures et équipements subventionnés par la CAF. Cette convention en place depuis 2017 arrive à terme fin 2025. Il convient donc de la renouveler pour réaffirmer la volonté de Béruges d'intégrer ce fonctionnement mutualisé, et conserver les subventions de la CAF.

Résultat du vote : Décision unanime du conseil pour autoriser M. le Maire à renouveler cette convention pour 5 ans.

5 – PERSONNELS (Exposé de M. Le Maire)

■ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention

Chaque commune doit disposer d'un service de médecine de prévention. Les petites communes ne peuvent pas financer un tel service, sauf à le mutualiser avec d'autres. C'est l'objet de cette convention en place avec le Centre de Gestion de la Vienne (CdG86) depuis plusieurs années.

Cette convention arrive à terme fin 2025, il convient donc de la renouveler.

E. BONNET pose la question que représente approximativement le coût. M. Le Maire annonce que l'ordre de grandeur est d'environ 88€/an/agent.

Résultat du vote : Décision unanime du conseil pour autoriser M. le Maire à renouveler cette convention pour 6 ans.

6 – BUDGET (Exposé de M. Le Maire et de Lydie PROVOST)

■ Décision modificative n°1 du budget primitif

DM du Budget Primitif n°1	Diminution des Crédits		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et Article	Montant	Chapitre et Article	Montant
FONCTIONNEMENT				
Subvention de fonctionnement du CCAS			65 7363	9 440 €
Autre charge d'vg gestion courante			65 888	2 560 €
Location immobilière	61 32	4 000 €		
Etudes et recherches	61 7	3 000 €		
Autres frais divers	61 88	5 000 €		
Sous-Total		12 000 €		12 000 €
INVESTISSEMENT				
9005 - Aménagement Mairie	2181	2 000 €		
9006 - Informatique Mairie			21 838	2 760 €
9001 - Travaux église			21 351	325 €
9402 - Matériel communal	21 5731	1 085 €		
Sous-Total		3 085 €		3 085 €

Il est précisé que les diminutions des crédits de fonctionnement sont liées à des abandons notamment pour les études du projet « Terra Aventura » ainsi que d'autres frais divers qui ne s'avèrent pas prioritaires.

La ligne 9005 correspond au remplacement des stores de la mairie moins onéreux que prévu

La ligne 9006 correspond à du matériel informatique et logiciel pour la mairie

La ligne 9402 correspond à une économie réalisée sur l'achat de matériel communal.

Résultat du vote : Ces modifications mineures, à l'équilibre, sont adoptées à l'unanimité autorisant ainsi M. le Maire à procéder aux virements de crédits présentés ci-avant.

■ Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS

Les restes à charge de la crèche intercommunale Suce-Pouce sont plus importants qu'estimés. Ces charges impactent le budget du CCAS qu'il convient de rééquilibrer par une subvention supplémentaire de 9 440€ provenant du budget de fonctionnement.

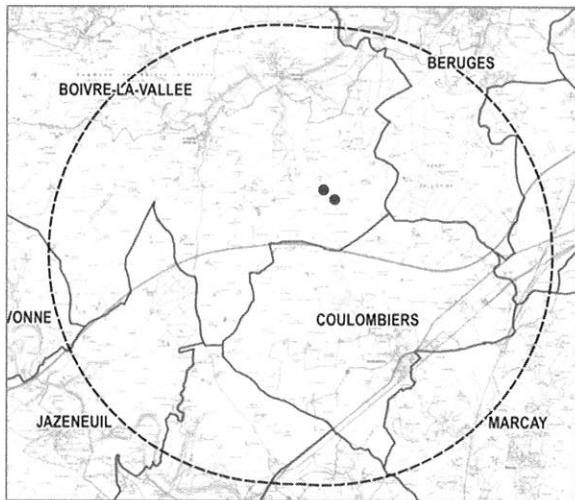
Cette augmentation s'explique, d'une part, par de nombreuses absences d'agents qui ont dû être remplacés générant ainsi un surcoût des frais de fonctionnement de la structure, et, d'autre part, par notre commune qui a dû solliciter plus d'heures que prévues auprès de la crèche.

M. Le Maire souligne d'ailleurs que le nombre de naissances dans la commune en 2024 était de 3 et 5 en 2025 : cette faible natalité générera une augmentation du coût horaire car les frais de structures et de fonctionnement restent quasiment identiques et, par conséquent, plus importants rapportés au nombre d'enfant en diminution.

Résultat du vote : Décision unanime du conseil pour autoriser M. le Maire à procéder au versement de cette subvention complémentaire vers le CCAS.

7 – ENVIRONNEMENT (Exposé de M. Le Maire)

■ Projet éolien sur la commune limitrophe de Boivre la Vallée – la Chapelle Montreuil



La société poitevine Eolise porte un projet d'implantation de 2 éoliennes de 160m sur la commune de La Chapelle Montreuil, à l'ouest de la forêt de l'Epine.

Dans ce cadre, l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Dossier complet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6415/>

Notre commune n'est pas directement impactée cependant la hauteur de ces éoliennes n'est pas négligeable et mérite une attention particulière.

H. MONEREAU, sensible aux arguments d'une association de protection de l'environnement, émet spontanément un avis défavorable aux motifs de la proximité de ces éoliennes avec un espace naturel sensible.

E. BONNET enchaîne également avec un avis défavorable.

C. DESSAULT émet également un avis défavorable pour plusieurs motifs :

- Il est allé se rendre compte par lui-même sur différents sites notamment en Sud Vienne et a constaté que des oiseaux morts jonchaient le sol.

- Les massifs de fondations représentent une quantité de béton et d'acières importante et définitive.

- L'impact visuel dans nos paysages commence à devenir conséquent.

- S'interroge sur la pertinence du nombre d'éoliennes installées dans un site alors que chacun peut constater qu'elles ne tournent pratiquement jamais toutes en même temps.

Résultat du vote : 1 seul avis favorable : (M.Le Maire) / 3 abstentions : (L.PROVOST / V. LEGENDRE / C. BONNEAU) / Les 8 autres conseillers : contre

8 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (Exposé de M. Le Maire)

■ Convention pour la pose d'un repère de crue sur la Boivre

Dans le cadre de l'élaboration du DICRiM (qui est un des éléments du Plan Communal de Sauvegarde – PCS), l'Etat souhaite que nous enrichissions le chapitre « Risques de débordement de cours d'eau » d'un outil de mesure et de collecte du niveau d'élévation de la Boivre au fil du temps.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Vienne propose aux communes d'installer de tels dispositifs gracieusement. Cela nécessite la signature d'une convention entre Béruges et l'EPTB.

Résultat du vote : Décision unanime du conseil pour autoriser M. le Maire à signer cette convention

9 – QUESTIONS DIVERSES (Exposé de M. Le Maire)

■ Installation d'une école privée Montessori sur la commune

L'école « les Hirondelles » est une école et collège alternatif laïque, privé et hors contrat proche de Poitiers dans le département de la Vienne s'appuyant sur les pédagogies actives Montessori, Freinet, pédagogie de projets. La structure accueille les enfants de 3 à 15.

Cette école basée à Vouillé déménage sur Béruges où elle a acquis un grand terrain à La Bourdilière.

E. BONNET demande si les riverains sont informés : ce n'est pas encore le cas.

H. MONEREAU en tant qu'adjoint à la voirie s'interroge spontanément sur le flux de circulation induit dans ce hameau après que M. Le Maire ait annoncé que l'établissement accueillerait 65 élèves.

C. BONNEAU souligne le fait qu'il s'agit d'un ERP et que le permis de construire devra répondre aux attentes des pompiers notamment en termes d'accessibilité des secours à la parcelle. Effectivement, il ne faudrait pas que le stationnement soit anarchique dans la rue étroite : stationnement exclusif sur la parcelle.

M. PRINCIPAUD s'interroge également sur la gestion du flux de circulation.

Il en est de même pour C. DESSAULT qui souligne que les croisements de véhicules dans la rue du château à la même heure pour acheminer 65 élèves + le personnel va très certainement poser des problèmes de circulation voire d'encombrement et de conflits de manœuvreabilité des riverains sur ces créneaux horaires d'entrée et de sortie des élèves.

D'une manière générale le conseil municipal est ravi de cette implantation sur la commune mais s'interroge sur la pertinence du choix de la parcelle enclavée dans un hameau et desservie par une rue étroite dont la visibilité est réduite par un virage à angle droit, donc peu propice à recevoir un trafic, ponctuel certes, mais dense.

Face à ces interrogations, M. Le Maire précise que, de toutes façons, un permis de construire sera déposé pour ce projet, et que, c'est précisément lors de l'instruction de ce permis qu'il conviendra d'analyser concrètement la situation ainsi que les solutions proposées par le demandeur.

■ **Jury de recrutement du futur gérant du bistrot multiservices**

Date limite pour les candidats pour rendre leur dossier de candidature complété : 28 novembre.

Le jury se réunira le mardi 9 décembre après-midi pour entendre les candidats et évaluer leur candidature.

Ce sujet ne suscite pas d'échanges en particulier si ce n'est une question à propos du rendu architectural du bâtiment : L. GUITTET demande si les pourtours des ouvertures seront traités avec des entourages en pierre. C. BONNEAU confirme que le rendu se rapprochera des encadremens traditionnels mais sera traité par des bandeaux en enduit et non en pierres naturelles.

La séance est levée à 21H50.



Le Maire
Olivier KIRCH

Prochain conseil municipal : 18 décembre 2025

Le Secrétaire
Christian DESSAULT

